

Prix de la direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Montant du prix : 500\$

Critère d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein en 3^e année au baccalauréat en architecture de paysage.

Critères d'attribution :

- Excellence du dossier académique ;
- Contribution exemplaire à l'École.

Comité d'attribution :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ou une personne représentante ;
- Deux enseignant(-e)s au baccalauréat en architecture de paysage ;
- Responsable de programme au baccalauréat en architecture de paysage.